

CONSEIL
132^e session
Point 18 de l'ordre du jour

C 132/18
26 avril 2024
Original: ANGLAIS
Diffusion au public avant la session

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE MULTIDONATEURS (CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES) VISANT À FACILITER LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DE L'OMI DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID) ET DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

Renseignements actualisés concernant le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) à l'issue de sa première année d'exploitation

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

<i>Résumé analytique:</i>	Dans le présent document, le Secrétariat fait le point sur la première année d'exploitation du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) visant à faciliter la participation des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA), aux réunions de l'OMI, particulièrement aux réunions du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) et du Groupe de travail intersessions sur la réduction des émissions de GES provenant des navires (ISWG-GHG).
<i>Orientations stratégiques, le cas échéant:</i>	3
<i>Résultats:</i>	3.2
<i>Mesures à prendre:</i>	Paragraphe 16
<i>Documents de référence:</i>	MEPC 74/7/12; C 122/9/1; C 122/D; C 125/22/3; C/ES.34/D; C 127/7; C 127/D; C 128/8; C 128/D, annexe 4; lettres circulaires n ^{os} 4703, 4704 et 4800

Rappel des faits

1 Le Conseil se souviendra qu'il avait approuvé, à sa cent vingt-huitième session, la création du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) visant à faciliter la participation des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA), aux réunions de l'OMI, particulièrement aux réunions du Comité de la protection du milieu marin (MEPC) et du Groupe de travail intersessions sur la réduction des émissions de GES provenant des navires (ISWG-GHG). Le mandat du Fonds figurait en annexe au résumé des décisions de

ladite session (C 128/D, annexe 4) et avait ensuite été diffusé sous couvert de la lettre circulaire n° 4703 en date du 16 mars 2023.

2 Le Conseil se souviendra également que la question de la création d'un tel fonds d'affectation spéciale avait été soulevée pour la première fois au MEPC 74, session au cours de laquelle la faible représentation des pays en développement, en particulier des PEID et des PMA, aux réunions de l'OMI avait été évoquée. À cette occasion, le Comité avait noté qu'une telle situation se traduisait par une participation inéquitable des pays concernés aux échanges sur la question des gaz à effet de serre, considérée par de nombreux États Membres comme une priorité absolue¹. Il avait également été noté que l'Organisation des Nations Unies (ONU), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, avaient instauré une pratique consistant à fournir un appui financier pour assurer la participation équitable des PEID et des PMA à leurs réunions, en créant des fonds d'affectation spéciale à cette fin. Compte tenu des résultats de l'analyse préliminaire effectuée par le Secrétariat, suivie d'un rapport détaillé élaboré par le Groupe de travail par correspondance sur la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) visant à faciliter la participation aux réunions de l'OMI des pays en développement, en particulier des PEID et des PMA, que le Conseil avait constitué à sa trente-quatrième session extraordinaire² et constitué de nouveau à sa cent vingt-septième session, il avait été décidé que l'OMI créerait son propre fonds d'affectation spéciale (contributions volontaires) pour fournir un appui financier aux représentantes et représentants des États Membres qui étaient des pays en développement, en particulier les PEID et les PMA, afin qu'ils puissent participer aux réunions de l'OMI. Dans sa phase pilote, il était prévu que le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) facilite la participation des membres des délégations intéressés aux réunions sur la réduction des émissions de GES. Il était convenu qu'il serait rendu compte de l'exploitation du Fonds au Conseil l'année suivante, afin que l'utilisation des fonds soit totalement transparente et que le Conseil donne un avis quant à la meilleure marche à suivre.

3 En conséquence, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) a été créé par le Secrétaire général, le 22 février 2023, en vertu des articles 6.7 a) et 6.7 b) du Règlement financier, l'objectif étant de fournir une aide financière aux représentantes et représentants des États Membres qui étaient des pays en développement, en particulier les PEID et les PMA, pour qu'ils puissent participer aux réunions du MEPC et de l'ISWG-GHG.

Contributions de donateurs

4 Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) a été ouvert aux contributions volontaires de tous les États, des organisations non gouvernementales, des organisations intergouvernementales, d'autres entités intéressées et des particuliers, l'objectif étant de fournir une aide financière aux représentantes et représentants des pays en développement, en précisant que les contributions resteraient anonymes, sauf demande contraire, sans possibilité pour les donateurs de cibler certains États ou certaines régions bénéficiaires avec leurs contributions, au-delà de l'appui au mandat général du Fonds, afin d'éviter toute influence indue. Depuis la création du Fonds, neuf États Membres ont versé, à titre volontaire, des contributions financières (y compris les contributions annoncées jusqu'à la fin décembre 2023) d'un montant total de 667 505,62 livres sterling³. À la suite du financement de la participation des parties intéressées au MEPC 80 et à l'ISWG-GHG 15, en 2023, ainsi qu'au MEPC 81 et à l'ISWG-GHG 16, en 2024, le solde du Fonds s'établissait à 370 000 livres

¹ Voir les documents C 122/9/1 et MEPC 74/81.

² Voir le document C 127/7.

³ Montant des fonds effectifs en livres sterling au moment de la facturation.

sterling environ. Au 22 avril 2024, aucune nouvelle contribution n'avait été reçue depuis la fin du mois de décembre 2023.

Réunions ayant fait l'objet d'un financement et analyse de haut niveau

5 En amont des réunions susmentionnées, les lettres circulaires n° 4704 en date du 17 mars 2023 et n° 4800 en date du 1^{er} novembre 2023 ont été diffusées pour inviter les personnes éligibles à soumettre une demande afin de recevoir un financement par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) pour qu'elles puissent participer à l'ISWG-GHG 15 et au MEPC 80, en 2023, ainsi qu'à l'ISWG-GHG 16 et au MEPC 81, en 2024. Conformément au mandat du Fonds, il était précisé dans ces lettres circulaires que le financement couvrirait les coûts des billets d'avion aller-retour en classe économique et l'indemnité journalière de subsistance respective pour une seule représentante ou un seul représentant par État Membre.

6 Comme en témoignent les chiffres figurant dans les tableaux ci-après, le nombre de demandes est passé de 13 à 27 (soit une augmentation de plus de 100 %) entre l'ISWG-GHG 15 et le MEPC 80, en 2023, et l'ISWG-GHG 16 et le MEPC 81, en 2024. On constate également qu'en 2024, la représentation régionale était plus large, avec six régions représentées (contre trois seulement en 2023). Il y a lieu de noter les évolutions suivantes : en 2024, 30 % des demandes (8) provenaient de la région de l'Afrique (contre 15 % des demandes (2) en 2023); 18 % des demandes (5) provenaient de la région des Caraïbes (contre 8 % des demandes (1) en 2023). En revanche, les demandes émanant de la région du Pacifique ont diminué, passant de 62 % des demandes (8) en 2023 à 26 % (7) en 2024. La représentation des femmes a également diminué, avec 38 % de femmes en 2023, contre 26 % en 2024.

ISWG-GHG 15 et MEPC 80

7 Pour l'ISWG-GHG 15 et le MEPC 80, 13 pays ont soumis une demande (voir le tableau 1 ci-après). Au total, 98 909,74 livres sterling ont été déboursées pour financer la participation à ces deux réunions successives. Le Secrétariat a été en mesure de couvrir, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires), les frais afférents à la participation d'une personne pour chacun des pays qui avaient soumis une demande.

	Pays	Région	PEID	PMA	En développement	Sexe	Participation
1	Bangladesh	Asie		X		Homme	Oui
2	Belize	Caraïbes	X			Homme	Oui
3	Îles Cook	Pacifique	X			Femme	Oui
4	Fidji	Pacifique	X			Femme	Oui
5	Kiribati	Pacifique	X	X		Homme	Oui
6	Madagascar	Afrique		X		Homme	Oui
7	Mongolie	Asie			X	Homme	Oui
8	Nauru	Pacifique	X			Femme	Oui
9	Seychelles	Afrique	X			Homme	Oui
10	Îles Salomon	Pacifique	X	X		Femme	Oui
11	Tonga	Pacifique	X			Homme	Non
12	Tuvalu	Pacifique	X	X		Homme	Oui
13	Vanuatu	Pacifique	X			Femme	Oui

Tableau 1 – Demandes acceptées et participation financée par pays (ISWG-GHG 15 et MEPC 80)

ISWG-GHG 16 et MEPC 81

8 Pour l'ISWG-GHG 16 et le MEPC 81, 27 pays ont soumis une demande (voir le tableau 2 ci-après). Le Secrétariat a été en mesure de couvrir, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires), les frais afférents à la participation d'une personne pour chacun des pays qui avaient soumis une demande. Cependant, au moment de la rédaction du présent document, tous les voyages n'avaient pas encore été clôturés. Le montant total des dépenses liées à la participation à ces deux réunions n'avait donc pas encore pu être confirmé, mais était estimé à 195 000 livres sterling environ.

	Pays	Région	PEID	PMA	En développement	Sexe	Participation
1	Bangladesh	Asie		X		Homme	Oui
2	Burkina Faso	Afrique		X		Femme	Non
3	Îles Cook	Pacifique	X			Femme	Oui
4	Cuba	Amérique latine	X			Homme	Oui
5	Dominique	Caraïbes	X			Homme	Non
6	Éthiopie	Afrique		X		Homme	Oui
7	Fidji	Pacifique	X			Femme	Oui
8	Kenya	Afrique			X	Femme	Oui
9	Madagascar	Afrique		X		Homme	Oui
10	Malawi	Afrique		X		Homme	Oui
11	Maldives	Asie	X			Homme	Oui
12	Îles Marshall	Pacifique	X			Femme	Oui
13	Maurice	Afrique	X			Homme	Oui
14	Mongolie	Asie			X	Femme	Oui
15	Nauru	Pacifique	X			Femme	Oui
16	Népal	Asie		X		Homme	Oui
17	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Caraïbes	X			Homme	Oui
18	Samoa	Pacifique	X			Homme	Oui
19	Îles Salomon	Pacifique	X	X		Homme	Oui
20	Saint-Kitts-et-Nevis	Caraïbes	X			Homme	Oui
21	Suriname	Caraïbes	X			Homme	Oui
22	Trinité-et-Tobago	Caraïbes	X			Homme	Oui
23	Tuvalu	Pacifique	X	X		Homme	Oui
24	Ouganda	Afrique		X		Homme	Non
25	Viet Nam	Asie			X	Homme	Oui
26	Yémen	États arabes / Méditerranée		X		Homme	Non
27	Zambie	Afrique		X		Homme	Non

Tableau 2 – Demandes acceptées et participation financée par pays (ISWG-GHG 16 et MEPC 81)

Comité directeur sur l'évaluation exhaustive des incidences de l'ensemble de mesures envisageables à moyen terme

9 Au MEPC 81, la délégation des Îles Cook avait prié le Secrétariat d'étudier, compte tenu des fonds disponibles et des besoins administratifs et logistiques, la question de savoir

si le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) pourrait aussi couvrir la participation des membres du Comité directeur sur l'évaluation exhaustive des incidences de l'ensemble de mesures envisageables à moyen terme (le Comité directeur) remplissant les conditions requises aux prochaines réunions (MEPC 81/WP.1/Rev.1, paragraphe 7.38). Malgré un délai très court, le Secrétariat a pu répondre à cette demande, en invitant les membres du Comité directeur issus de pays en développement, en particulier des PEID et des PMA, à soumettre une demande de financement afin qu'ils puissent participer à la réunion du Comité directeur, tenue les 13 et 14 mai 2024, au Siège de l'OMI, à Londres.

Résultats de la participation aux réunions

10 Conformément aux objectifs poursuivis par le Fonds d'affectation spéciale, l'aide financière fournie a permis d'accroître la participation en présentiel des représentantes et représentants de pays en développement, en particulier des PEID et des PMA, aux travaux menés par l'Organisation sur les questions liées aux GES, par rapport aux précédentes réunions de l'ISWG-GHG et du MEPC. Ainsi, signe d'une meilleure représentation et d'une plus grande diversité, des représentantes et représentants issus de diverses régions ont participé en présentiel aux échanges tenus aux réunions susmentionnées, en particulier aux fins de la révision de la Stratégie initiale de l'OMI concernant la réduction des émissions de GES provenant des navires. Le MEPC 80 s'est conclu par l'adoption de la Stratégie de l'OMI de 2023 concernant les GES, dans laquelle le Comité reconnaît expressément les difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement, en particulier les PMA et les PEID, pour mettre en œuvre la Stratégie, tout en œuvrant en faveur d'une transition juste et équitable dans le contexte de la Stratégie. Les représentantes et représentants ayant bénéficié d'un financement par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) ont pu participer activement aux échanges en cours sur l'élaboration d'un ensemble de mesures de réduction des émissions de GES à moyen terme. On reconnaît ainsi, conformément à la Stratégie de l'OMI de 2023 concernant les GES, qu'il faudrait prêter une attention particulière aux besoins des pays en développement, en particulier des PEID et des PMA.

Gestion du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) : observations et difficultés

11 Conformément aux prévisions issues de l'analyse préliminaire (C 125/22/3) et du rapport du Groupe de travail par correspondance sur la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) (C 127/7), la gestion du Fonds a nécessité des efforts supplémentaires considérables au sein du Secrétariat. Pour financer la participation des représentantes et représentants intéressés aux réunions du MEPC et de l'ISWG-GHG, il faut compter environ quatre mois de préparatifs en amont, en sus d'un à deux mois de travail après les réunions. D'un point de vue financier, il faut assurer la liaison avec les donateurs et gérer les contributions, établir et gérer le budget, et établir les rapports financiers. Du point de vue de la communication, il faut diffuser des lettres circulaires invitant les personnes intéressées à soumettre des demandes, lesquelles doivent être examinées conformément au mandat du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires), répondre aux communications officielles reçues des représentantes et représentants permanents ou des Administrations, assurer la liaison avec les participantes et participants en vue d'organiser leur voyage et répondre aux questions concernant les vols, les modalités de participation et l'inscription aux réunions, les visas et le versement de l'indemnité journalière de subsistance, et assurer un suivi après le retour des participantes et participants dans leur pays d'origine pour clôturer leur voyage.

12 Cette charge de travail s'est alourdie en raison de plusieurs questions qui se sont posées au cours de la gestion de la participation aux deux séries de réunions, à savoir :

- .1 des demandes multiples ont été reçues de différentes autorités d'un même État Membre, plutôt que l'État Membre ne centralise les demandes avant d'en soumettre une;
- .2 il a fallu gérer les demandes de vols spécifiques et les demandes de modification après l'émission des billets, ce qui a souvent entraîné des frais et des délais supplémentaires pour satisfaire ces demandes;
- .3 certains participants ou participantes ont rencontré des difficultés pour obtenir leur visa, en ne prévenant parfois le Secrétariat qu'à la dernière minute, ce qui a nécessité de modifier les billets moyennant un coût élevé ou de les annuler sans possibilité de remboursement. En pareils cas, le Secrétariat a également dû recouvrer les indemnités journalières de subsistance versées à l'avance auprès des participantes et participants qui n'avaient pas pu voyager; et
- .4 il a parfois été difficile de procéder aux virements bancaires internationaux aux fins du versement des indemnités journalières de subsistance, soit parce que des renseignements erronés avaient été communiqués, soit parce que les banques demandaient des renseignements supplémentaires, ce qui a souvent considérablement retardé la réception des virements par les participantes et participants. Certains participants et participantes n'étaient pas en mesure de recevoir des virements bancaires internationaux et ont demandé que la totalité de leurs indemnités journalières de subsistance leur soit remise en espèces à leur arrivée au Siège de l'OMI, ce qui a posé d'autres problèmes logistiques.

13 L'apparition de ces difficultés et les efforts consentis pour les surmonter ont permis au Secrétariat de tirer de précieux enseignements et de mieux comprendre certains des problèmes auxquels sont confrontés les représentantes et représentants des pays qui ont le plus besoin de ce type de financement. Il sera essentiel de trouver des solutions pour venir à bout de ces difficultés et de rationaliser le processus administratif si l'on entend garantir la pérennité du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires) et atteindre les objectifs poursuivis.

14 En résumé, la charge de travail liée à la gestion du Fonds et à la résolution des problèmes susmentionnés est beaucoup plus lourde que ce qui avait été envisagé lors de la création du Fonds. Des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires à la bonne exploitation du Fonds par le Secrétariat, notamment à l'appui des processus administratifs, de la gestion des fonds et de l'établissement de rapports. Le Secrétariat estime que le recrutement d'une assistante administrative ou d'un assistant administratif fournira l'appui nécessaire à l'exploitation du Fonds. Le paragraphe 19 du mandat prévoit que les dépenses encourues par l'Organisation pour les services fournis par le Secrétariat peuvent être recouvrées auprès du Fonds. Ainsi, afin de garantir une exploitation efficace du Fonds, le Secrétariat recouvrera à l'avenir auprès du Fonds les dépenses liées aux services d'une assistante administrative ou d'un assistant administratif, recruté(e) au niveau G.5 dans la catégorie des services généraux, soit environ 35 000 livres sterling par an.

Témoignage de gratitude aux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires)

15 Le Secrétariat exprime sa profonde gratitude à tous les contributeurs au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (contributions volontaires). À ce jour, le Fonds a permis à 34 représentantes et représentants venus de 25 pays de participer aux quatre réunions ayant fait l'objet d'un financement (MEPC 80, MEPC 81, ISWG-GHG 15 et ISWG-GHG 16). Les États, les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales, les autres entités intéressées et les particuliers sont donc vivement encouragés à contribuer au Fonds afin d'en assurer la pérennité.

Mesures que le Conseil est invité à prendre

16 Le Conseil est invité à examiner les renseignements communiqués dans le présent document et à formuler les observations qu'il jugera appropriées, et en particulier à :

- .1 prendre note de l'utilisation prévue du Fonds en vue de couvrir les dépenses liées aux ressources humaines supplémentaires nécessaires à la bonne et pleine gestion du Fonds (paragraphe 14); et
 - .2 remercier les donateurs qui ont généreusement contribué au Fonds jusqu'à présent et encourager les parties intéressées à verser de nouvelles contributions afin de garantir la pérennité du Fonds et de continuer de permettre aux personnes éligibles de participer aux réunions (paragraphe 15).
-